

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

JUILLET et AOUT

Paraissant tous les mois

Circulation et Stationnement



Des arrêtés municipaux viennent d'être pris en vue d'améliorer la circulation publique sur le territoire de la ville de Saint-Cloud.

La nouvelle réglementation comporte pour tout Saint-Cloud :

1° Stationnement unilatéral sur TOUTES les voies :

Côté des Numéros pairs Jours pairs

Côté des Numéros impairs . . . Jours impairs

2° *Rue du Calvaire* : Limitation de la vitesse des véhicules à 20 kilomètres-heure pour les camions et 30 kilomètres-heure pour les voitures de tourisme et les motos;

3° *Rue Royale* : Interdiction totale de la circulation aux motocyclettes et aux véhicules automobiles et hippomobiles autres que ceux effectuant les livraisons aux commerçants riverains de ladite rue. La circulation de ceux-ci se faisant dans le sens descendant.

En outre, en application d'arrêtés municipaux plus anciens, la circulation est réglementée dans les rues ci-après :

1° *Rue Lauer* : Circulation interdite dans les deux sens à tous véhicules;

2° *Rue de la Redoute* : Circulation interdite dans les deux sens à tous véhicules;

3° *Rue Coutureau* : Sens unique. Interdite aux véhicules à la descente. Autorisée à la montée.

Des mesures sont actuellement à l'étude pour l'amélioration de la signalisation aux endroits les plus dangereux.

La Municipalité et le Conseil Municipal espèrent que, grâce à ces dispositions, de nombreux accidents seront évités et la circulation grandement facilitée à l'intérieur de l'agglomération.

La circulation sera rendue plus sûre par la remise en état de plusieurs voies urbaines importantes, ainsi qu'en a décidé le Conseil Municipal dans sa séance du 14 avril 1947. Nos lecteurs ayant, dans un précédent numéro, été informés de la décision du Conseil, nous ne reviendrons sur cette question que pour indiquer où en est l'état d'avancement des travaux.

Travaux de voirie

Travaux exécutés

Rue de la Paix :

Les travaux rue de la Paix ont été commencés dès le début du mois de juillet. Il a été procédé au reprofilage et à la réfection des bordures, caniveaux et à l'établissement de trottoirs pavés. Un passage en pavés mosaïqué sur fondation de béton a été exécuté entre la rue Royale et la rue du Chevalier-de-Lorraine.

Le reste de la chaussée qui doit être fait en macadam goudronné dans la partie comprise entre la rue du Chevalier-de-Lorraine et l'avenue du Palais, ne sera réfectionné qu'après le remplacement (actuellement en cours) de la canalisation d'égout jugée défectueuse.

Rue du Chevalier-de-Lorraine :

Les travaux concernant cette rue sont maintenant terminés.

Les bordures et caniveaux ont été reprofilés et reposés sur béton en raison de la très grande déclivité. La chaussée a été exécutée en pavage mosaïque sur béton. Les joints de pavage ont été coulés à l'émulsion de bitume et gravillonnés au porphyre.

Les trottoirs ont été exécutés en pavage à joints tirés au fer.

Travaux en cours

Rue Royale (partie haute) :

La rue Royale, entre la rue de l'Eglise et la place de Silly va être remise à neuf. Comme pour les autres rues à grande déclivité, les travaux consisteront en l'établissement d'une chaussée en pavés mosaïque sur béton.

Les travaux rue d'Orléans seront entrepris, suivant la même technique, dès la finition de la rue Royale, afin de pouvoir dévier la circulation.

Les trottoirs de l'avenue Foch devant être réfectionnés avec les pavés de récupération de ces diverses rues, ne seront exécutés qu'en dernier lieu.

*
**

Un gros effort est ainsi accompli en vue de la remise en état progressive du réseau routier communal.

Ces travaux ne peuvent d'ailleurs s'effectuer sans causer une certaine gêne aux riverains, particulièrement aux possesseurs de garages. Pour pallier en partie à ces difficultés, la Municipalité a fait établir, près de la Mairie, dans la cour de l'Eglise, un garage de voiture dont la garde est assurée par le Commissariat de Police.

Nous ne pouvons donc que conseiller aux personnes intéressées de remiser leurs voitures dans ce parc surveillé.

Travaux d'entretien

En dehors des grosses réparations citées précédemment, divers travaux d'entretien ont été effectués sur le territoire de la commune. Citons entre eux :

1° La réfection partielle des bordures et caniveaux de la rue de Garches;

2° Le bouchage des trous, flaches et nids de poules sur les chaussées (en cours);

3° La réfection partielle des trottoirs pavés, rue du Calvaire;

4° La réfection de l'avenue de Suresnes dans la partie comprise entre la rue des Gâte-Ceps et le pont Sénard.

Travaux de voirie, rue de Buzenval et suppression d'un cassis, rue de la Porte-Jaune

Par délibération en date du 14 avril 1947, le Conseil Municipal avait émis le vœu que soient effectués par les services compétents la réfection des trottoirs de la rue de Buzenval.

Le service des Ponts et Chaussées qui contrôle cette voie (chemin vicinal ordinaire n° 1), vient de nous faire connaître qu'il a décidé de refaire les trottoirs en tarmacadam dans la partie comprise entre le boulevard de la République (R. N. 185) et la rue Bucourt (voie urbaine).

Les travaux ont été adjugés récemment et seront donc commencés incessamment.

En dehors de cette rue, le service des Ponts et Chaussées nous fait également savoir que la suppression du cassis existant au carrefour de la rue Pasteur (R. N. 307) et de la rue de la Porte-Jaune (C. D. 180) avait été décidée.

Rappelons que cette amélioration avait été également demandée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 1947.

Nous ne pouvons que féliciter le service des Ponts et Chaussées pour l'annonce de ces travaux qui réjouiront tous les usagers de la route.

Le 14 Juillet dans la ville

La Fête Nationale a donné lieu, dans notre ville, à des manifestations et des réjouissances dont nous devons dire un mot.

S'il nous fallait fournir ici un compte rendu complet de ces journées, plusieurs pages de ce bulletin seraient nécessaires, aussi nous bornerons-nous à un bref résumé, qui sera, qu'on nous en excuse, bien incomplet.

Le matin du 14 juillet, la cérémonie officielle rassemblait, place de la mairie, les représentants de toutes les sociétés locales, le corps des sapeurs-pompiers avec leurs drapeaux.

Après avoir entendu le discours de M. le Maire, dont on trouvera le texte d'autre part, le Conseil Municipal et les représentants des Sociétés locales se recueillirent devant le monument aux morts, en hommage à tous ceux dont le sacrifice sauva nos libertés.

Puis un vin d'honneur réunissait dans la salle des fêtes de la mairie, les délégués des Sociétés autour de la Municipalité et du Conseil Municipal.

Signalons la participation de « La Symphonie Clodoaldienne » avec son président, M. MASSON, qui exécuta plusieurs morceaux de son répertoire.

Comme l'an dernier, le Conseil avait décidé de laisser les amicales de quartier organiser des réjouissances dans leur secteur respectif, permettant ainsi à tous les habitants de participer à la fête.

Une subvention de 8.000 francs avait été attribuée, à cet effet, à chacune des quatre amicales, pour les aider dans la réalisation de leurs projets.

Nous voudrions, si la place ne nous était mesurée, donner le programme complet des réjouissances qui se déroulèrent les 12, 13, 14 et même 15 juillet. Cela nous est impossible.

Il faut cependant que l'on sache que chacune de nos amicales a rivalisé d'initiative et de zèle, pour offrir au public ce qui pouvait l'intéresser davantage : courses cyclistes à Montretout, avec le C. S. O., animé par MM. BERNARD et PLEURDEAU; courses pédestres, au Centre, avec « La Clodo », dont M. POULAIN est le dévoué président et MM. HUET et MICLIOLI, les animateurs; courses cyclistes également aux Coteaux et à la Passerelle, boxe, lutte, avec le professeur René HUMBERT et exercices de gymnastique par une société de Suresnes.

Partout, jeux pour les enfants et goûter bien accueilli.

Signalons encore, aux Coteaux, un tournoi d'échecs par « La Tour Prends Garde », un concours de bonnets de papier, un apéritif-concert, un match de billard, un concours de belote et un « crochet » qui a obtenu un très gros succès.

Le bal de la place de la mairie devait, lui aussi, rassembler un nombre important de danseurs dont les ébats se prolongèrent jusqu'au lendemain matin.

Trois amicales profitèrent de cette fête pour procéder à l'élection de leurs reines.

C'est ainsi que l'Amicale du Centre désigna Mlle Maryse LEVIS comme reine, et Mlles Denise SOULIÉ et Janine MEA comme demoiselles d'honneur.

L'Amicale de Montretout remit l'écharpe de reine à Mlle ALIBERT et celle de demoiselles d'honneur à Mlles HATRY, JACQUIN et JACOB.

A l'Amicale des Coteaux, Mlle Odette JOSSET reçut l'insigne de la royauté. Elle est accompagnée de Mlles Thérèse COUPLANT et Monique TYGHEM, qui l'assisteront au titre de demoiselles d'honneur.

Ainsi, ce 14 juillet fut l'occasion d'un très gros effort de la part de tous ceux qui, dans nos quartiers, ont le souci de la vie fraternelle de tous les habitants de notre cité. Qu'ils en soient ici remerciés et particulièrement les présidents des Amicales : M. BENOIT (Centre); M. ROBINET (Montretout), M. CHAUVEAU (Les Coteaux), M. PAQUET (La Passerelle) et tous leurs collaborateurs qui ont été les organisateurs et les animateurs de toutes ces manifestations.

Peut-on mieux célébrer la Fête Nationale et républicaine du 14 Juillet qu'en se réjouissant ensemble dans un sentiment d'égalité, en toute liberté et fraternité ?

De l'avis de tous, le 14 Juillet 1947 fut vraiment, à Saint-Cloud, l'occasion de rapprochements fructueux entre hommes également soucieux du bien public et de l'harmonie entre tous les Clodoaldiens.

**

14 Juillet 1947

MES CHERS CONCITOYENS,

Il n'est peut-être pas superflu de revenir en cet anniversaire historique, sur les grandes lignes de la Révolution française.

Ce n'est pas la prise de la Bastille en elle-même qui présente un intérêt. Tout le monde sait qu'elle ne contenait qu'une demi-douzaine de prisonniers de droit commun. C'est le symbole de la disparition de l'arbitraire royal que nous fêtons. Ce sont les conquêtes du 4 août 1789, le renoncement de la noblesse à ses privilèges, la conquête de l'égalité devant la loi, l'établissement des grands principes qui sont la souveraineté du peuple, l'égalité dans les successions (suppression du droit d'aînesse) et les trois grandes libertés des cultes, de la presse, du travail.

Il faut bien dire que l'égalité devant la loi fut la seule conquête durable, car la Révolution dut restreindre très vite elle-même les libertés. La Constitution de 1791, en effet, qui établit un système électoral censitaire à deux degrés, basé sur la fortune, supprima la liberté du culte par la constitution civile du clergé.

Après la Terreur occasionnée par les nécessités de la guerre, une mauvaise application des principes de 1789 amène la formation d'un gouvernement instable, affaibli par les luttes des partis, et qui laisse place à une dictature, non à cause de la situation politique ou militaire, mais à cause de son impuissance à redresser la situation économique et monétaire.

A partir de 1799, Bonaparte supprime les dernières libertés politiques et la liberté de la presse et, s'il rétablit la liberté religieuse, il fonde par contre une nouvelle noblesse, qui, il est vrai, ne jouit pas des privilèges de celle de l'ancien régime, car elle est fondée sur le mérite et se renouvelle constamment.

Notre époque présente beaucoup d'analogie avec celle du Directoire, mêmes embarras financiers, même situation économique, monétaire et politique, même dégradation de la moralité publique, même impuissance du Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent. Il faut donc craindre que certaines coteries appartenant aux partis extrêmes, ne songent à profiter du désarroi gouvernemental pour prendre le pouvoir.

Il y a là un danger dont les républicains, foncièrement épris de justice et de tranquillité s'émeuvent à bon droit. L'an dernier, de cette même place, je disais déjà qu'il était nécessaire que l'on revienne à toutes les libertés, que le régime de l'économie dirigée ne devait plus subsister davantage, qu'il fallait encourager la production, la libérer de la paperasse et rétablir la notion du profit et son équitable répartition.

Hélas, rien de tout cela n'est advenu. Le mot d'ordre de l'Etat à ses sujets est « Ruinez-vous, faites comme moi. » On croit que l'étatisation est une conquête de la Révolution : c'est faux; la Révolution a lutté contre le pouvoir royal et contre le Colbertisme et les corporations, c'est-à-dire contre l'économie dirigée d'alors. Sans doute, il a bien fallu nationaliser une partie des grands domaines royaux et des biens de la couronne. A l'heure actuelle, l'Etat irresponsable dévore tout, sans profit pour personne. Il est donc nécessaire de nous rappeler, comme je le faisais tout à l'heure, les grands principes directeurs de la Révolution de 89 et de répéter inlassablement ce qu'il faut faire pour écarter une dictature menaçante dont les Français ne veulent à aucun prix. Il faut absolument que l'individu puisse, se libérant de l'emprise des comités de toutes sortes qui se le disputent et l'asservissent, se libérant de la propagande, arriver à penser par lui-même au lieu de se nourrir de slogans et d'écouter les faux prophètes.

Je pense souvent à ces promesses populaires de 1936 : « Votez et vous aurez la paix, le pain, la liberté. » Les gens ont voté; qu'ont-ils eu. la guerre et quelle guerre ! La carte de pain qui dure encore, et quel pain ! L'occupation nazie avec, pour beaucoup, la prison ou l'horrible camp d'extermination, en guise de liberté.

On aurait pu croire qu'un tel échec, une telle duperie eussent tué définitivement les slogans, ruiné définitivement la valeur des promesses ! Et bien non ! Depuis, on nous a dit que les nationalisations enrichiraient le pays, augmenteraient la production, et vous savez ce qu'il en est. On nous a dit que la France avait assez de farine et deux mois après, nous n'avions plus de pain. On nous a dit que la bataille du charbon était gagnée et avec quoi se chauffera-t-on cet hiver ? On nous a parlé de Sécurité Sociale, et jamais nos lendemains n'ont été aussi incertains.

Nous sommes des gens ruinés dans un pays ruiné, et c'est le cas de la plupart des Européens; seul, le travail acharné de tous nous sauvera.

Nos chefs d'Etat n'ont pas insisté suffisamment sur la nécessité qu'il y a de se remettre au travail, de faire des économies réelles et de pourchasser tous ceux qui ne font pas leur devoir, tous ceux qui sont à notre charge parce que ce sont des paresseux, que la loi les protège et que leur déplacement ou leur renvoi est impossible.

Tant que l'Etat ne réduira pas massivement ses dépenses, tant que le tour de vis des impôts sera la seule trouvaille du Ministre des Finances, tant que le peuple de France, dévalorisé, ne sera pas galvanisé dans un élan enthousiaste, la condition de chacun de nous deviendra pire chaque jour et ce ne sont pas les hausses de salaires suivies le lendemain d'une hausse du coût de la vie qui apporteront la moindre amélioration.

C'est de cela qu'il faut que chacun se rende compte. Sans doute, le travailleur français le sent confusément, mais souvent, pris entre des patrons qui ont égoïstement méconnu leurs devoirs et des meneurs qu'il craint, il suit le mouvement, sachant pourtant qu'il n'est pas sur le chemin du salut.

Il est temps que le peuple français, comme en 1789, sorte de sa torpeur et ne s'embarassant d'aucune prévention pour des formules toutes nouvelles, dans l'ordre national, comme dans l'ordre international, procède à la réforme de l'Etat, à la réforme de sa trop lourde machine administrative et restaure enfin un sens de la discipline, un esprit d'équipe intelligent, qui n'étant pas grégairé, ne tue pas l'individualisme.

Tel est le vœu que je forme pour notre plus grand bien à tous. Comme l'an dernier et pour les mêmes raisons, j'ai abordé des problèmes qui dépassent le cadre municipal mais les difficultés que vous connaissez tous dans votre propre vie, se retrouvent multipliées dans la vie communale et vous comprendrez que non moins que vous, j'ai hâte de les voir cesser bientôt.

Sans doute, ce n'est pas un petit discours de plus qui y fera grand chose, néanmoins, certaines idées et certaines vérités premières, ont été tellement oubliées, et les enseignements de l'histoire tellement négligés, qu'il est de mon devoir, en ce jour de Fête Nationale, de les rappeler.

Francis CHAVETON.

La Colonie de vacances de Charbonnière

Nous relevons dans un journal d'Orléans, *La République du Centre*, organe de la démocratie sociale, un article sur la colonie de vacances de la ville de Saint-Cloud au château de Charbonnière.

Pensant que cet article intéressera les familles dont les enfants sont à Charbonnière, ainsi que tous ceux qui ont suivi le développement de cette belle œuvre municipale, nous le reproduisons au présent bulletin. Voici l'article :

UNE BELLE RÉALISATION

La Colonie de vacances de la Ville de St-Cloud au Château de Charbonnière

A quelques kilomètres d'Orléans, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Braye, s'étend le domaine de Charbonnière, bien connu des vieilles générations orléanaises pour les fêtes réputées qui y furent jadis données.

C'est sur cette magnifique propriété que la ville de Saint-Cloud a jeté son dévolu, l'an passé, en vue de l'installation d'une colonie de vacances municipale.

Dès l'allée d'entrée, on peut apercevoir le château qui se détache sur le fond de verdure constitué par les bois. Le perron qui s'étend sur toute la façade du bâtiment est agrémenté de plantes grimpantes, tandis que dans la cour, des massifs de fleurs, harmonieusement dessinés, s'offrent à la vue du visiteur.

Le directeur de la colonie, M. DEMARD qui, durant l'année scolaire, exerce les fonctions de directeur d'école de la ville de Meudon, nous reçoit avec empressement dans son cabinet. Cette pièce s'orne des différents travaux effectués par les colons : objets fabriqués en écorce de bois ou en argile, enquêtes entreprises auprès des industriels, commerçants et agriculteurs de la commune. Sous la conduite du directeur et de Mme DEMARD, nous allons visiter les différents bâtiments composant son établissement.

Les bâtiments

Nous pénétrons tout d'abord dans les locaux sanitaires. Une petite pièce : la salle des pansements, pourvue de tous les instruments nécessaires au contrôle de l'évolution de l'état de santé des enfants, fait face à une grande salle, l'infirmerie, où nous surprenons quelques enfants qui, sur leurs lits... mangent d'un appétit qui nous rassure immédiatement sur le peu de gravité que présente leur cas.

Le premier étage du bâtiment principal est occupé par les dortoirs des filles : de grandes pièces largement aérées, avec vue sur le parc, contiennent chacune dix lits; les enfants ont à leur disposition des armoires individuelles et les chambres des monitrices sont intercalées entre les dortoirs qui, d'un côté, donnent sur un couloir aux deux extrémités duquel se trouvent les lavabos et les w.-c.

Le second étage, réservé aux garçons, est la réplique exacte du premier.

Mais la cloche tinte !... C'est le signal du rassemblement pour le déjeuner. Sous la conduite de leurs monitrices et moniteurs respectifs, les enfants, aux mines resplendissantes de santé, pénètrent en ordre parfait dans les vastes pièces du rez-de-chaussée. Celles-ci, par leur agencement remarquable, tiennent beaucoup plus de la salle à manger de restaurant que du classique réfectoire de colonie de vacances. Les colons sont groupés par petites tables de quatre, avec sièges individuels; le service est effectué de façon rapide et pratique : des chariots roulants passent entre les tables et les enfants peuvent ainsi se restaurer en toute tranquillité.

A l'extrémité du rez-de-chaussée se tient la cuisine, équipée de façon extrêmement moderne et où règne une propreté exemplaire.

Nous nous dirigeons ensuite vers un autre bâtiment qui abrite la lingerie; là encore, même organisation modèle : une case est affectée à chaque colon et est appelée à recevoir son linge.

Nous passons devant un terrain de volley-ball, installé au centre de la cour. Le sport est en honneur à la colonie et M. le Directeur veut bien nous confier qu'il envisage l'aménagement prochain d'un terrain de basket-ball.

Le programme d'une journée à la colonie

La journée débute à 7 h. 30 par le lever. Après avoir fait leur toilette et effectué le rangement de leurs chambres, les colons prennent leur petit déjeuner. De 9 à 10 heures, séance d'éducation physique et jeux divers. Jusqu'à 11 h. 30, travaux manuels :

les garçons construisent des cabanes dans les bois, ou, avec l'écorce de bois taillent des petits objets que nous avons vus tout à l'heure dans le cabinet directorial; les filles font de petits travaux de papier. Puis, chorale jusqu'à 12 heures.

A 12 h. 15; le déjeuner est servi. Aussitôt après, les enfants gagnent leurs dortoirs pour y faire la sieste jusqu'à 15 h. 45.

Le goûter est distribué à 16 heures, après la remise en état des dortoirs. A 16 h. 30, départ pour la promenade au cours de laquelle on prépare des jeux dramatiques ou des feux de camp.

A 19 h. 15, dernier repas : le dîner, suivi d'une « veillée » qui termine une journée bien remplie et pendant laquelle se déroulent, sur les pelouses de la propriété, des jeux libres ou dramatiques.

La nourriture

Ayant assisté au déjeuner, nous avons pu estimer combien la nourriture était appréciée des enfants.

Mme et M. DEMARD ont bien voulu nous indiquer la composition des divers repas servis au cours de la journée à leurs jeunes pensionnaires. Le petit déjeuner comprend un café au lait ou un chocolat avec pain beurré ou confitures. Aux deux repas principaux sont servis un potage aux légumes, un plat de viande (chaque jour au déjeuner), un hors-d'œuvre, un plat de légumes et un ou deux desserts.

Le menu du repas auquel nous avons assisté comprenait : potage, salade de tomates; jambon et pâté, purée de pommes de terre; pommes.

Le dîner du même jour était ainsi composé. bouillon gras velouté; pommes de terre gratinées; salade de tomates; fromage; pêches.

Aux repas du dimanche, il est, en outre, servi des tartes aux fruits confectionnées à la colonie même.

Au goûter, enfin, il est distribué des tartines de pain avec confitures ou fruits.

Avec les difficultés de ravitaillement actuelles, c'est un véritable tour de force qu'a accomplie la direction de la colonie pour nourrir les enfants d'une façon aussi substantielle.

L'hygiène

Une hygiène exemplaire règne dans cette colonie. L'équipement s'y prête d'ailleurs : lavabos impeccables, w.-c. avec chasses d'eau. La propreté constante de toutes les pièces est de rigueur.

C'est en partie grâce à l'application très stricte des règles d'hygiène qu'aucun cas de maladie grave n'a été enregistré malgré les fortes chaleurs.

L'administration de la colonie

Tandis que les enfants font leur sieste, le Directeur reçoit dans son cabinet les monitrices et moniteurs auxquels il va, avec autorité et dynamisme, donner ses consignes et tracer le programme de l'après-midi : promenade, préparation de feux de camp.

Une ambiance extrêmement sympathique n'a cessé de régner durant cette réunion; on perçoit une collaboration confiante et sincère entre la direction et le personnel : les surveillants exposent au directeur leurs vues sur les problèmes qui se présentent à eux, proposent des améliorations, émettent des suggestions...

A la suite de cette assemblée, M. DEMARD nous expose quelles sont les diverses caractéristiques de la colonie qu'il dirige. Celle-ci est, avant toute chose, une colonie éducative et sanitaire. Il y est fait application des méthodes d'entraînement d'éducation active; le directeur et la plupart des moniteurs sont diplômés d'Etat, les autres ont suivi le stage de formation des centres d'entraînement.

L'établissement est en instance d'être classé « colonie sanitaire », au titre de la Sécurité Sociale. Le personnel sanitaire comprend une infirmière diplômée assistée d'une suppléante sortant des écoles d'infirmière.

La colonie fonctionne, chaque année, du 15 juillet au 20 septembre et peut recevoir 75 filles et 75 garçons.

Pour cette saison, un premier convoi de 150 enfants est arrivé le 15 juillet; 44 en sont repartis le 19 août et un second convoi de 28 enfants a été reçu à la même date.

Le Directeur nous dit l'effort financier accompli par la ville de Saint-Cloud qui consacre, chaque année, une somme importante en vue d'améliorer sans cesse le confort déjà remarquable dans sa colonie.

1949 verra — M. DEMARD en est persuadé — de nouvelles et substantielles améliorations.

C'est sur cette espérance en l'avenir que nous quittons à regret Mme et M. DEMARD et leurs collaborateurs.

..

C'est ainsi qu'une municipalité compréhensive, une direction d'une conscience et d'une autorité à laquelle il nous plaît de rendre hommage, assistée elle-même d'un personnel de choix, ont pu transformer le domaine de Charbonnière en un véritable « paradis » pour les petits Clodoaldiens.

P. M.

Journal de la Colonie

Toutes les semaines, nous recevons le journal de la colonie, rédigé par les colons. Ce journal est affiché dans les panneaux municipaux. Nous ne pouvons les publier tous au présent bulletin, en raison de l'abondance des textes, mais nous avons néanmoins tenu à en publier un, celui de la dernière semaine du 25 au 31 août. Le voici :

Rédigé par les Colons

Semaine du 25 au 31 août

Une fille nous raconte...

Dimanche, parrain a décidé de nous faire faire un grand jeu. Le sujet du jeu était celui-ci : nous étions divisés en deux camps, un camp d'Indiens et un camp d'Américains. Les Américains, avec l'aide d'espions, devaient tâcher de surprendre les Indiens et de leur prendre leur vie; par contre, les Indiens devaient revenir au château sans se faire prendre.

J'étais dans l'équipe des Indiens. Nous partons et arrivons au camp. En attendant les Américains, nous nous barbouillons la figure au charbon de bois. Enfin, les Américains se font entendre. Aussi nous quittons en silence notre camp et comme des ombres, nous essayons de regagner le château. Mais nous sommes aperçus par une troupe d'Américains; aussi, c'est une course folle à travers bois. Arrivés au château, nous livrons bataille aux Américains.

Enfin, ce fut les Indiens qui gagnèrent le jeu et c'est par des cris de triomphe que nous nous rassemblâmes devant le perron.

..

Notre grand feu de camp vu par un garçon

Mes chers amis, retournons à Charbonnière. Cette semaine, nous allons nous concentrer sur la soirée de jeudi : quelle soirée ! Je vais d'abord vous dire que depuis lundi, nous travaillons au débitage et aux transports de bois. Vous devinez pourquoi ? C'était pour le feu de camp.

Pendant toute la journée de jeudi, nous avons tous préparé le grand feu de joie. Il se composait de deux bûchers séparés de 24 mètres. C'était dans cet espace que devaient se dérouler les numéros.

Après le dîner, nous jouâmes sur la pelouse jusqu'à 9 heures. Chacun sa couverture sur le dos, nous nous rendons, par équipe, au feu. Nous nous installons en demi-cercle. D'abord, pour nous mettre dans l'ambiance, le moniteur qui mène le jeu nous fait crier le plus fort possible et s'arrête juste à son signal. Puis, nous chantons. Maintenant, les numéros commencent : *Le Prince et la Bergère*, joué par les équipes de petits garçons; *La Danse Lorraine*, par les filles. *Anne de Bretagne*, un chant mimé par les petites filles. Puis, nous allons faire un voyage en Bohême avec une danse du pays, accompagnée à la guitare par le meneur du feu.

Changeons de pays et passons dans la brousse : *Sacrifice d'un explorateur*, joué par les grands garçons; puis aux Indes : *La Fatma*, joué par les moniteurs. Ensuite, la chorale nous chante *La Légende du Feu*.

Le chant du soir et de clôture est chanté par les moniteurs : c'est la *Nuit de Rameau*.

Et dans le silence de la nuit, tout le monde monte se coucher avec la joie que tous les colons de Charbonnière ont éprouvé ce soir.

..

Le mot du moniteur...

Si le soleil commence à se rafraîchir à Charbonnière, la nuit du feu de camp garda pour nous un air doux et serein. En tout point réussi, ce feu doit rester un des meilleurs souvenirs dans la mémoire de nos enfants.

Mais le mois de septembre arrive, les soirées sont fraîches. Le moment des veillées va commencer. Que de belles soirées amusantes en perspective !

..

Ce qu'en pense parrain...

Beau feu de camp, en vérité !
Bientôt, une grande surprise nous sera réservée, mais chut !
Nous vous mettrons au courant plus tard.

Parrain.

Ce que l'on a mangé à Charbonnière cette semaine

25 août :

Potage oignons tomates.
Salade tomates.
Saucisses.
Lentilles.
Pommes.

Potage légumes.
Pommes de terre sautées.
Confiture.
Pommes.

26 août :

Potage légumes.
Salades tomates.
Œufs sauce tomate.
Pommes à l'anglaise.
Fruits.

Bouillon.
Gras velouté.
Ragoût pommes de terre et carottes.
Compote de mirabelles.
Pommes.

27 août :

Potage oseille à la crème.
Salade tomates.
Hachis parmentier.
Salade.

Potage aux légumes.
Choux braisés pommes de terre.
Crème au chocolat.

28 août :

Potage pommes de terre.
Concombre à la crème.
Rosbiff.
Pommes de terre.
Pommes.

Potage pommes de terre.
Haricots verts maître d'hôtel.
Pommes de terre.
Raisin.

29 août :

Potage oignons.
Salade tomates.
Boudin.
Lentilles au jus.
Pêches.

Potage légumes.
Ragoût de pommes de terre.
Confiture.
Pommes.

30 août :

Potage oseille à la crème.
Salade betteraves.
Fromage de tête.
Haricots secs au jus.
Pommes.

Potage oseille à la crème.
Pommes de terre sautées.
Crème au chocolat.

Les fêtes du 15 Août à Charbonnière

Le vendredi 15 et le dimanche 17 août furent pour notre colonie de Charbonnière, deux jours de fête, longuement et soigneusement préparées. Avec une patience et un talent remarquables, moniteurs et monitrices avaient formé toute une troupe de jeunes et charmants artistes qui, de leur côté, avaient fait preuve d'une réelle bonne volonté.

Tout a été réalisé par les moyens du bord : scène, costumes, lumières, décors, chacun voulu mettre la main à la pâte et utilisa ses compétences particulières.

Et le résultat de tous ces efforts fut une parfaite réussite qui enchantait tous les heureux spectateurs. Les acteurs n'étaient pas moins satisfaits et fiers du succès obtenu.

Chants, danses, musique, le programme était des plus attrayants, et l'on peut dire qu'il a réellement tenu toutes ses promesses.

Il nous serait bien agréable de nommer ici tous ceux qui ont contribué au succès; la place, qui nous est mesurée, ne nous le permet pas.

Nous tenons cependant à dire à tous un cordial merci.

La fête s'est déroulée sous la présidence de Monsieur le Maire, entouré de plusieurs conseillers municipaux, et était honorée de la présence de M. le Maire de Saint-Jean-de-Braye, de M. le Maire de Boigny, de M. le Curé de Boigny, de M. et Mme PROT, anciens propriétaires du château, etc...

M. et Mme DEMARD furent naturellement les animateurs de ces journées et, s'ils peuvent à bon droit être satisfaits du résultat obtenu, il nous reste le devoir de les remercier comme il convient, ce que nous faisons de tout cœur, très sincèrement.

SUCCÈS SCOLAIRE

Il nous est particulièrement agréable de signaler à tous nos concitoyens, les magnifiques succès scolaires remportés par le jeune OUDEA Paul, de notre ville.

Elève du lycée de Saint-Cloud, OUDEA, qui est né le 12 avril 1932, a été reçu au baccalauréat (1^{re} partie), avec la mention « très bien ».

Il a obtenu au concours général des Lycées et Collèges de France, le premier prix d'histoire et de géographie et le deuxième prix de français.

Il a obtenu, en outre, le prix d'excellence de sa classe, ainsi que de nombreux premiers prix.

Nous sommes heureux de lui adresser nos plus vives et sincères félicitations.

RÉCOMPENSES AUX ENFANTS DE SAINT-CLOUD FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DE LA VILLE, QUI OBTINRENT, CETTE ANNÉE, LEUR CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Deux sortes de récompenses ont été offertes, cette année, aux lauréats du certificat d'études primaires, habitant Saint-Cloud et fréquentant les écoles de la ville:

1° Don de livres par M. et Madame N. ANTONAT;

2° Voyage à Fontainebleau offert par le Conseil Municipal.

C'est le lundi 7 juillet, au lendemain des épreuves, que M. et Mme ANTONAT, au cours d'une réception qu'ils organisèrent à la mairie, en accord et avec le concours de la Municipalité, remirent aux enfants des livres choisis, en présence de M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud; de M. LEMOINE, inspecteur primaire; de M. DEVEZE, conseiller général, qui étaient aux côtés de M. et Mme ANTONAT et de tout le personnel enseignant de Saint-Cloud qui avait été convié à cette cérémonie.

M. et Mme ANTONAT, qui ont l'habitude de bien faire les choses, avaient fait préparer un succulent goûter qu'ils offrirent, après la distribution des livres, aux enfants ainsi qu'à tous les invités.

M. le Maire profita de cette cérémonie pour remercier une nouvelle fois M. et Mme ANTONAT de leur nouvelle et constante générosité et pour remettre à M. LEROUX, qui s'occupe bénévolement, depuis de nombreuses années, de la Caisse des Écoles Publiques et des cantines scolaires avec un dévouement inlassable, une lettre en date du 17 mai 1947, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur a remercié l'intéressé, au nom du Gouvernement, de sa belle attitude, de son dévouement et désintéressement à la cause de la France et lui a transmis l'expression de la reconnaissance française.

Le jeudi 10 juillet, à 8 heures, les enfants trouvèrent, place de la Mairie, trois cars qui les attendaient pour les transporter à Fontainebleau. En compagnie de leurs directeur et directrice d'école et de leurs maître et maîtresse, les enfants prirent place dans les cars, et ce fut, taut à l'aller qu'au retour, un agréable voyage. A Fontainebleau, il y eut visite du château le matin et l'après-midi, petits et grands allèrent escalader les rochers situés dans la forêt. Les souliers furent quelque peu abîmés ainsi que les genoux et les fonds de pantalons, mais tous revinrent avec le sourire aux lèvres et avec la satisfaction d'avoir passé une agréable journée ! MM. BEAUFOCHER et RENARD, conseillers municipaux, représentaient la municipalité et le conseil municipal dans ce déplacement.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dons de livres

Don de M. DE LA MENSBRUCE

F. P. ALIBERT : *La Prairie aux Colchiques.*
M. A. D'ARVOR : *Les Tisons sous la Cendre.*
M. BARRÈRE-AFFRE : *La Font-Cachée.*
R. BASTIEN : *L'heure des diseurs.*
B. BERNAGE : *Mamie Soleil.*
E. BOULEN : *Montcalm.*
A. BRACADE : *Le vrai Visage de l'Amour.*
Myriam DAVET : *Amour, voici ta Victoire.*
Marcel LOBET : *La Poésie et l'Amour.*
Marguerite PERROY : *Il était une fois... dit la France.*
H. ROUDAUD : *Un crime en Périgord.*

Don anonyme

Léon BLUM : *L'Histoire Jugera.*
Paul GUÉRIN : *Le Problème Français.*
A. MAZAS : *Révolution de 1830.*
E. RENAN : *Pages Françaises.*
Friedrich SIEBURG : *La Fleur d'Acier.*
Otto STRASSER : *Hitler et moi.*
L'Abbé WETTERLÉ : *Propos de Guerre.*
— *Les possibilités économiques de la France.*
— *Alsace et Lorraine, terres françaises.*

LE MUSÉE DE SAINT-CLOUD

Sous l'impulsion énergique de son conservateur, M. Robert HARDOUIN, le musée — dont toutes les richesses ont été revues et remises en ordre — va pouvoir bientôt rouvrir dans les nouveaux locaux qui lui ont été attribués dans l'immeuble de l'Éducation Populaire, 26, rue Dailly.

Les habitants de Saint-Cloud seront conviés par voie d'affiche à l'inauguration de ce très intéressant musée, dont la date sera fixée très prochainement.

OUVERTURE DES TRANCHÉES APRÈS REMISE EN ÉTAT DES RUES

De nombreux Clodoaldiens se sont émus de l'ouverture de tranchées dans certaines rues de Saint-Cloud, autour des poteaux électriques et particulièrement dans la rue Coutureau, qui vient d'être remise à neuf.

La Municipalité tient à porter à la connaissance de ses administrés qu'elle n'est pour rien dans ces travaux qui ont pour but l'imprégnation, en vue de leur conservation, des poteaux électriques appartenant à la Société Electricité de France.

Cette société avait été avisée en même temps que tous les propriétaires d'ouvrages sous cette voie publique, d'avoir à exécuter toutes les réparations de son réseau avant le commencement des travaux.

La Municipalité a donc protesté auprès de la société contre cette manière de procéder et a élevé également une plainte contre l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, ces derniers n'ayant pas été effectués avec tout le soin désirable.

En réponse à cette protestation, la société a pris l'engagement ferme de remettre d'urgence en état tous les revêtements détériorés.

Nous prenons acte de cet engagement et sommes heureux de donner ainsi tous apaisements à nos administrés.

Les arbres de l'Avenue Magenta

De nombreux Clodoaldiens se sont émus de la suppression des arbres centenaires qui agrémentaient et ombrageaient l'avenue Magenta, l'une des plus belles entrées de la ville.

Nous nous en sommes émus, nous aussi, et nous sommes en mesure de donner à la population les précisions suivantes : Le Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, propriétaire du sol des routes nationales et chargé de l'entretien des routes et plantations, a constaté que les ormes en bordure de la route nationale 185 étaient tous en plein dépérissement et que certains troncs étaient attaqués et menaçaient de tomber en travers de la route un jour de vent ou d'orage.

Ce service a donc pris la décision, pénible mais sage, d'abattre les arbres de l'avenue Magenta. Mais que les Clodoaldiens se rassurent : de nouvelles plantations de platanes sont prévues pour le mois d'octobre et la Municipalité en profitera pour remettre en état, comme c'était son intention, les plates-bandes de ladite avenue.

Puisque nous en sommes au chapitre des promenades, nous avons été heureux de constater que le nouveau square Joffre, remis en état par les soins de la ville, a reçu cet été de nombreux visiteurs.

Nous signalons que l'accès au terrain de sports scolaire de Montretout, en voie de complet achèvement, se fera par un square donnant sur l'avenue Foch et dont la plantation sera faite en octobre. Ce jardin rendra les plus grands services à la population de ce quartier qui est assez éloigné du parc.

PROCHAIN RÉTABLISSEMENT DE LA LIGNE D'AUTOBUS RUEIL, BUZENVAL, SAINT-CLOUD, PONT DE SÈVRES

A la suite de nombreuses démarches des maires des communes intéressées, nous sommes heureux de porter à la connaissance de la population que nous espérons voir rétablir prochainement la ligne d'autobus Rueil, Buzenval, Saint-Cloud, Boulogne, Pont de Sèvres.

La Société des Transports Départementaux qui exploitait cette ligne jusqu'au 1^{er} septembre 1939, n'avait pu la reprendre, faute de matériel. Toutefois, sur intervention de M. le Préfet de Seine-et-Oise, les licences viennent d'être attribuées à cette société pour l'achat d'autocars Renault qui seront affectés en priorité à la reprise de la ligne.

La livraison des véhicules va s'effectuer incessamment. Satisfaction sera ainsi donnée aux légitimes doléances des populations jusque là déshéritées.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE D'AUTOBUS

Saint-Cloud (place Georges-Clemenceau)
place de la République

Un nouvel autobus, le n° 52 : Saint-Cloud (place Georges-Clemenceau)-République, est entré en service depuis le 18 août.

Les principaux points desservis sont : Bourse, Opéra, Madeleine, Saint-Philippe-du-Roule, Etoile, gare de Passy, gare d'Auteuil, Boulogne, Saint-Cloud.

Cette ligne est l'ancien Passy-Bourse mais prolongé des deux côtés qui est ainsi rendu aux usagers et qui rendra grandement service à tous les Clodoaldiens.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Inscriptions sur la liste électorale

En vue de participer au scrutin des élections municipales, certaines personnes se présentent à la Mairie pour obtenir leur inscription sur la liste électorale. Il ne peut, dans la majorité des cas, leur être donné satisfaction et, afin d'éviter des déplacements inutiles, nous rappelons ci-dessous, quels sont les délais légaux pendant lesquels l'électeur peut vérifier s'il est bien porté sur la liste électorale et, éventuellement, provoquer son inscription.

Cette période, dite de révision de la liste électorale, est ouverte pendant vingt jours, chaque année, du 15 janvier au 4 février.

En dehors des périodes de révision, nul ne peut être inscrit sur les listes électorales s'il n'est porteur d'une décision du Juge de Paix ordonnant son inscription ou d'un arrêt de la Cour de Cassation annulant un jugement qui aurait prononcé une radiation.

Les personnes qui sont ainsi autorisées à se faire inscrire après la clôture de la période d'inscription sont les suivantes :

1° Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leur droit à la retraite après la clôture des délais d'inscription;

2° Les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite;

3° Les militaires démobilisés après la clôture des délais d'inscription, ou ayant changé de domicile à la suite de leur démobilisation;

4° Les personnes frappées par les cours de justice d'une suspension temporaire des droits de vote, d'élection et d'éligibilité et qui auraient été par la suite acquittées ou auraient fait l'objet d'une décision de relèvement, en raison de leur participation à la résistance contre l'occupant ou l'autorité de fait dite « Gouvernement de l'Etat Français »;

5° Les personnes amnistiées en vertu de la loi du 16 avril 1946, d'une condamnation ayant entraîné la radiation des listes électorales, pendant les 30 jours qui suivent la notification de la décision individuelle d'amnistie.

Ces personnes doivent déposer leur demande à la Mairie, accompagnée des pièces suivantes :

— Pièce justifiant que l'intéressé entre bien dans une des catégories prévues par la loi.

— Demande de radiation de la liste électorale où l'intéressé était précédemment inscrit.

— Pièce d'identité.

Ces demandes ne sont recevables que jusqu'au 10^e jour précédant celui du scrutin.

ETABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

Le Préfet de Seine-et-Oise a décidé, par arrêté du 20 août 1947, de fixer à la date du 1^{er} septembre 1947, l'établissement des listes d'électeurs des Chambres et Tribunaux de Commerce.

Les demandes d'inscription seront donc reçues en Mairie, 2^e bureau, à partir de cette date et jusqu'au 15 septembre 1947, dernier délai.

Conditions à remplir pour être inscrit sur les listes électorales..

- 1^o Être de nationalité française;
- 2^o Être âgé de 21 ans au 1^{er} septembre 1947;
- 3^o N'être ni interdit, ni frappé d'une incapacité prévue par la loi, ni frappé d'indignité nationale;
- 4^o Remplir les conditions professionnelles prévues par l'article 1^{er} de la loi du 14 janvier 1933;
- 5^o Être domicilié depuis 5 ans au moins dans le ressort du Tribunal de Commerce.

Pièces à fournir à l'appui des demandes d'inscription

Pour les hommes, l'une des pièces suivantes : livret de famille, livret militaire, bulletin de naissance, carte d'identité, passeport en règle.

Pour les femmes : l'une des pièces suivantes : livret de famille, bulletin de naissance, carte d'identité, passeport en règle.

Personnes naturalisées, décret de naturalisation datant au moins de 5 ans.

En outre, les électeurs et électrices devront se munir de toutes les pièces pouvant justifier qu'ils remplissent bien les conditions professionnelles requises par la loi.

CONSEIL DE REVISION DE LA CLASSE 1948

Les séances du conseil de révision pour les personnes domiciliées dans le canton de Sèvres, sont fixées ainsi qu'il suit :

Lundi 15 septembre : séances à 9 heures et 15 heures.

Mardi 16 septembre : séance à 9 heures, aux écoles Gambetta, à Sèvres.

Ce conseil concerne :

— Les jeunes gens de la classe 1948 (nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1928).

— Les jeunes gens ajournés des classes 1943, 1945 et 1946.

— Les naturalisés et les omis recensés avec la classe 1948.

NOTA. — Les jeunes gens qui ont demandé à être visités en dehors du département de Seine-et-Oise et qui n'auront pas été avisés que leur demande a été accueillie, devront se présenter dans leur canton d'inscription.

RETOUR DES CORPS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE 1939-1945 en application de la loi du 16 Octobre 1946 et du décret du 16 Juillet 1947

En prévision du retour des corps des anciens combattants et victimes de la guerre 1939-1945, un comité d'accueil a été constitué comprenant : le Maire, président; les adjoints, membres de la Municipalité; le Président du Souvenir Français; le Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants; le Président de la Croix-Rouge Française et les présidents et représentants des Sociétés ou Associations ci-après : Combattants Volontaires, F.N.C.R., A.R.A.C., U.N.C., Association des Mutilés de la Région Parisienne et des Alpes, Association des Mutilés, Association des Prisonniers de Guerre 1939-45, Association des Prisonniers de Guerre 1914-18, Association des Déportés Politiques, Association des Réfractaires et Maquisards.

Toutes les dispositions sont prises pour que la dépouille de nos malheureux concitoyens soit accueillie

convenablement avec tout le respect qui leur est dû. Un local a été spécialement préparé, 26, rue Dailly, pour les recevoir, en attendant leur transport au cimetière, où une concession perpétuelle sera offerte aux familles qui n'en possèdent pas déjà.

Aussitôt que la Mairie sera informée par l'Administration supérieure de l'arrivée prochaine d'un ou plusieurs corps, les familles seront immédiatement prévenues pour fixer la date de l'inhumation et déterminer les dispositions à prendre en accord avec le Comité d'Accueil, en vue de cette inhumation.

La population sera informée du jour et de l'heure des funérailles pour que le plus grand nombre possible de Clodoaldiens puisse satisfaire au devoir de reconnaissance qui incombe à tous les survivants vis-à-vis de ceux qui se sont sacrifiés pour la liberté.

LIQUIDATION ET MISE EN PAIEMENT des pensions aux familles des victimes de la guerre 1939-1945

Les personnes qui désirent se renseigner au sujet de la liquidation et de la mise en paiement de leur pension de victimes de guerre, sont priées de s'adresser directement au Service Départemental des Pensions, 21, boulevard de la République, Versailles, téléphone Ver. 24-72, qui est seul compétente en matière de pension.

UN PÉNIBLE SCANDALE

Il est bien regrettable que Saint-Cloud ait tenu la vedette de la grande presse française pendant ces vacances.

L'affaire du commissaire de police HOUDARD a attiré d'une manière peu agréable, l'attention des Français sur notre cité. Sans doute, lorsqu'il fut question de lui pour le poste de commissaire de police de Saint-Cloud, eut-il été malséant pour les services du Ministère de l'Intérieur (car la police est police d'Etat depuis le 22 juillet 1937 et n'a rien à voir avec l'administration municipale), de revenir sur un passé qui n'était pas complètement exempt de taches. En effet, M. HOUDARD avait déjà été inquiété et avait bénéficié d'un non-lieu. L'attitude héroïque du commissaire HOUDARD et de sa famille dans la Résistance avait valu, paraît-il, une certaine indulgence de l'administration à l'égard de faits très regrettables qu'on pouvait lui reprocher. Qu'en pense de cette affaire une certaine presse locale qui n'a pas manqué de saluer à sa manière l'arrivée du nouveau commissaire HOUDARD. Les rédacteurs des articles élogieux à l'égard de ce dernier, notamment ceux du Progrès Social, auraient bien fait de prendre des renseignements.

Le commissaire HOUDARD ne devait pas tarder à devenir le client assidu d'un établissement mal famé de notre ville, « L'Escale », dont l'administration préfectorale n'avait pas maintenu, malgré l'opposition du maire, la fermeture. Ce cabaret cause, en effet, un réel préjudice moral à la ville de Saint-Cloud et l'Association des Anciens Prisonniers en avait d'ailleurs demandé la disparition au moment du scandale des titres de rationnement.

Il est à espérer que la femme COUJEAN, directrice de « L'Escale » et principale responsable, qui aurait déjà dû être incarcérée pour cette première affaire, ne réussira pas cette fois-ci à échapper à la justice et que l'établissement « L'Escale » connaîtra enfin d'autres destinées.

Des nouvelles de Saint-Cloud du Minnesota

M. DESRUES, un de nos concitoyens, s'était déjà rendu en 1946, à Saint-Cloud du Minnesota; il vient d'y retourner fin juillet et a envoyé à M. le Maire la lettre suivante :

« CHER M. CHAVETON,

« Ainsi que je vous l'avais promis, comme nous avons pu, cette fois-ci, Mme DESRUES et moi, prendre plus souvent l'avion, nous sommes arrivés à Minneapolis avec un jour d'avance sur notre programme et notre ami, M. RINGER nous a, à nouveau, conduits à la si sympathique ville-sœur de Saint-Cloud (Minnesota).

« Nous y avons retrouvé tous vos amis, car je puis vous affirmer que Mme CHAVETON et vous-même avez laissé là-bas le meilleur souvenir à tous ceux que vous y avez rencontrés en mai dernier.

« Un de ces soirs, je vous donnerai verbalement tous détails sur cette intéressante visite et d'abord sur le charmant accueil dans la chancellerie de Mgr BUSCH et de son coadjuteur français, Mgr THÉBAULT où nous introduisit de suite votre collègue américain, M. James MURPHY.

« Je ne crois pas trahir un secret en vous disant que le si sympathique maire fera l'impossible pour aller à son tour vous rendre visite au printemps prochain et je vous prédis que ce sera le commencement d'un échange de visites qui établira des liens d'inaltérable amitié entre Clodoaldiens Américains et Clodoaldiens Français.

« Recevez, cher M. CHAVETON, mes sincères salutations.

« E. DESRUES,

« 12, avenue Clodoald, Saint-Cloud-Coteaux. »

La Reine de Saint-Cloud

On sait que le Comité Intersociétés a décidé de choisir parmi les diverses reines, madelons ou muses désignées au cours de l'année, par les Sociétés locales, une jeune fille qui sera nommée Reine de Saint-Cloud pour 1947-1948, ainsi que deux demoiselles d'honneur.

Le choix de cette Reine et de ses demoiselles d'honneur doit être fait par élection à laquelle seront appelés à prendre part les représentants de toutes les Sociétés adhérentes au Comité Intersociétés et cette cérémonie avait été primitivement fixée au dimanche 7 septembre.

Mais il apparaît que, à cette date, et en raison des vacances, de nombreuses sociétés ne pourraient être représentées.

Le bureau du Comité Intersociétés a donc décidé de reporter au dimanche 28 septembre, la date de l'élection de la Reine de Saint-Cloud et de ses deux demoiselles d'honneur.

Les présidents de Sociétés recevront en temps utile une convocation et le programme de la cérémonie.

Distinctions honorifiques

Nous avons eu le plaisir de relever dans le *Journal Officiel* des 24 juillet et 9 août 1947, les promotions suivantes :

1° Au titre du Ministère de l'Instruction Publique :

Officier de l'Instruction Publique : M. Jean CAYEUX, professeur au Lycée de Garçons.

Officiers d'Académie : Mme CLAVEL, directrice de l'École des Filles du Centre et M. Fernand LABICHE, professeur au Lycée de Garçons de Saint-Cloud.

2° Au titre du décret du 1^{er} août 1947, accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement :

M. PONCHAUX Emile, adjoint technique principal, 3, rue de l'Yser, à Saint-Cloud.

D'autre part, nous sommes heureux d'apprendre qu'une médaille d'honneur d'argent a été décernée à MM. THIBAUDAT, caporal; DUMONT et FLEURY, sapeurs du corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

La médaille d'honneur d'or de l'Education Physique a été décernée à M. Jacques LÉCLISE, industriel, 24, parc de Montretout.

Par décret en date du 4 août 1947 de M. le Ministre de l'Agriculture, M. RISCH Robert, 5, rue Dailly, est promu au grade d'Officier du Mérite Agricole.

La médaille du Mérite Agricole a été attribuée à : M. MAURY Jean, hippodrome de Saint-Cloud.

M. SÉQUIER Pierre, parc de Saint-Cloud.

M. SIGONNEAU Raymond, parc de Saint-Cloud.

Le Conseil Municipal adresse à tous ces Clodoaldiens ses plus vives félicitations.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

Nous sommes heureux d'informer nos concitoyens que le lieutenant des sapeurs-pompiers Marcel JONACK et les sapeurs Pierre LAUDINET, Julien PINOT et Lucien PAPELARD, ont subi avec succès l'examen de secours aux asphyxiés.

Nous les félicitons de leur assiduité et constatons avec plaisir que maintenant, 11 sapeurs de notre compagnie de pompiers ont leur brevet de secours aux asphyxiés.

Fête de la Libération à Saint-Cloud

Saint-Cloud n'a pas manqué de fêter l'anniversaire de sa libération. Dès le samedi 23 août, le Maire, entouré des adjoints et conseillers municipaux, déposait une gerbe de fleurs sur le monument aux morts. Puis, un grand bal avec attractions eut lieu dans la nuit du 23 au 24 sur la place de la Mairie, pavoisée.

A cette occasion, la municipalité n'a pas voulu que fut oublié le sergent américain L.-R. KELLY qui, comme on le sait, fut blessé grièvement, rue Dailly, en entrant le premier avec l'avant-garde américaine dans Saint-Cloud.

Depuis, il est mort de ses blessures et se trouve enterré au cimetière militaire national américain d'Arlington, à Washington.

Le 3 août, un télégramme ainsi conçu : « La population de Saint-Cloud (France), adresse pensée émue aux amis du sergent KELLY, mort pour la France, lors de la libération de notre ville. Signé : Conseil Municipal de Saint-Cloud » était expédié au maire d'Altoona (Pennsylvanie), ville natale du sergent L.-R. KELLY.

Dé son côté, Mlle Marcelle THOMAS, citoyenne de notre ville, qui, comme on le sait, s'intéressa particulièrement au cas du sergent L.-R. KELLY pendant son séjour à l'hôpital et jusqu'à sa mort, faisait envoyer par avion une couronne aux couleurs françaises que le général MATHENET, attaché militaire à l'ambassade de France, à Washington, devait déposer sur la tombe du sergent R.-L. KELLY, le 25 août 1947.

Ces deux gestes ne manqueront pas de prouver aux camarades du sergent KELLY, devenue aux États-Unis le symbole du soldat américain, libérateur de la France, et aussi à tous les grands blessés de guerre américains, l'affection et la reconnaissance de la France qui sait se souvenir.

Ravitaillement et Rationnement

TEXTILES

Par circulaire du 30 juillet, M. le Préfet de Seine-et-Oise, vient de faire connaître que par arrêté ministériel du 9 juillet, peuvent être dorénavant acquis librement, et sans formalité à la vente au détail, les articles textiles à usage vestimentaire et domestique, à l'exception des articles suivants :

- Laine à tricoter.
- Articles de layette.
- Linge de maison.
- Vêtements de travail.
- Toiles cirées.

Tickets prorogés

1° *Linge de maison.* — En ce qui concerne le linge de maison, il ne pourra être acquis que contre remise des tickets suivants :

a) Carte L (modèle 1944) — valeur 138 points — tickets U valable pour 30 points et tous les tickets-chiffres ordinaires pour 3 points.

(Modèle 1946) — valeur 140 points — tous les tickets de 5 points.

b) Carte M (jeunes ménages) — valeur 640 points — représentée par les tickets de 10, 5 et 1 point.

2° *Toile cirée.* — Les tickets actuellement valables pour la toile cirée sur les cartes L, B, E et J (modèle 1946) et sur la carte M (jeunes ménages) restent valables.

3° *Vêtements de travail.* — Aucune modification n'est intervenue dans la réglementation du rationnement des vêtements de travail. Les bons d'achat spéciaux pour vestes, pantalons et cottes à bretelles, blousons et blouses pare-poussière hommes restent en vigueur. Les demandes sont reçues à la Mairie, Service du Ravitaillement.

Remarque importante

Certains tickets de cartes de textiles des différentes catégories restant encore valables, notamment pour la laine à tricoter, la toile cirée, les chaussures et les ressemelages, les consommateurs sont invités à conserver leur carte de textile pour leur permettre d'utiliser leurs droits.

La Préfecture de Seine-et-Oise dispose d'un petit contingent de points de textiles destinés à couvrir certains besoins particuliers et exceptionnels en linge de maison, pour des besoins de sinistrés, pillés, spoliés et familles nombreuses, ainsi que pour des personnes entrant en France et complètement démunies de ces articles, et pour les besoins de certaines collectivités. Les demandes sont à adresser directement à M. le Préfet de Seine-et-Oise, direction des Affaires Economiques.

**

CHAUSSURES

Par arrêté ministériel du 9 juillet 1947, sont désormais de vente libre, les catégories de chaussures ci-après :

Chaussures usage-ville basses à semelles simples, en caoutchouc jusqu'au 1^{er} novembre 1947 seulement.

Tous articles de la catégorie « pantoufle ».

Sabotine, toutes pointures, vendues précédemment contre coupon n° 4.

Sandalettes dites « kneipp », vendues jusqu'ici contre coupon n° 9.

FAIENCE MÉNAGÈRE

La vente de la faïence ménagère est désormais libre, sous réserve du respect des prix ou des marges bénéficiaires autorisées.

**

GAZ BUTANE

Le Maire rappelle que tous les demandes de gaz butane concernant les familles nombreuses, à partir de trois enfants ou deux enfants en bas âge et ne bénéficiant pas du gaz, doivent être adressées à l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Oise, 41, rue de la Paroisse, à Versailles.

Ces demandes devront être accompagnées du certificat de résidence, du certificat de vie des enfants et d'un certificat constatant l'absence d'installation de gaz de ville.

**

CHARBON

Par circulaire du 22 août, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître que la date limite des inscriptions de cartes de charbon pour des foyers domestiques, est fixée au 30 septembre, dernier délai.

L'attention des Clodoaldiens est attirée sur le fait que tout retard d'inscription peut leur être préjudiciable et différer de plusieurs mois les livraisons de charbon auxquelles ils peuvent prétendre.

En conséquence, les consommateurs qui n'auront pas encore demandé leurs cartes de charbon à la Mairie, Service du Ravitaillement, sont vivement invités à les retirer d'urgence.

**

ATTRIBUTION

DE BONS D'ACHAT DE BICYCLETTES

Par circulaire en date du 11 août 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise fait connaître qu'en raison des contingents extrêmement faibles de bons d'achat de bicyclettes, et le nombre considérable de demandes, il ne sera plus délivré de billets d'achat aux personnes qui ne rempliront pas les conditions ci-après :

1° Avoir à parcourir un minimum de 6 kilomètres de son domicile à son lieu de travail (aller seulement), sans qu'il existe aucun moyen de transport en commun;

2° Quelques cas prioritaires, tels que médecins, sages-femmes, pharmaciens, infirmes, etc...

D'autre part, en raison de la réduction du personnel chargé du service intéressé à la Préfecture, il ne sera plus répondu individuellement aux intéressés; toute demande qui n'aura pas obtenu satisfaction dans le délai d'un mois, sera considérée comme refusée.

AVIS ET COMMUNIQUES

AÉRO-CLUB

Dans le but de permettre à nos jeunes la pratique, à peu de frais, des sports aériens et à l'image des initiatives prises dans d'autres villes, le Conseil Municipal, sur l'initiative de M. COUSIN, conseiller municipal, a estimé devoir créer l'Aéro-Club de Saint-Cloud.

Pour que cette Association puisse se développer dans le cadre des directives de la Fédération des Sports Aériens, des locaux, assez vastes pour permettre à ses adhérents de se réunir et d'y suivre cours et travaux, sous la direction de professeurs aussi

dévoués qu'éminents, ont été mis par la ville de Saint-Cloud à la disposition de l'Association. Ces locaux se trouvent 40, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud, où est installé le siège social.

Au cours de l'année scolaire écoulée, plusieurs candidats ont été présentés avec succès au brevet élémentaire des Sports Aériens.

Trois sections ont présenté des activités diverses. Pour les moins de 14 ans, la section dite des « modèles réduits » leur permet de construire l'appareil de leur rêve.

Pour les seniors (14 à 16 ans), les cours techniques, les causeries, leur ont permis d'acquérir les premiers éléments indispensables à la pratique future du planeur et de l'avion.

Un effort tout spécial a été fait en vue de favoriser les élèves les plus assidus en permettant leur entraînement au vol à voile, au centre de Montargis.

C'est ainsi que plusieurs élèves totalisent actuellement un nombre important de « lancés », tant au treuil qu'en « remorqué » (166 environ). Certains d'entre eux, que nous sommes heureux de féliciter ici, volent seuls aux commandes de leur appareil et se perfectionnent en vue d'obtenir les brevets « C. et D. ».

Mais le critérium de ces initiatives, c'est le vol à moteur et c'est à nous qu'il appartient de leur donner les moyens de le pratiquer.

Nous espérons cette année, grâce aux précieux concours du président de l'Association Sportive L. M.T. (section aéronautique), auprès de laquelle nous avons reçu le meilleur accueil, doter notre aéro-club d'un appareil d'entraînement.

Jeunes élèves et amis, vous deviendrez pilote et vous ferez comprendre à vos camarades que leur avenir est de vous suivre dans cette voie.

Aéro-Club de Saint-Cloud, 40, avenue du Maréchal-Foch. Adhésions et renseignements sur demande.

*
**

GROUPEMENT SPORTIF CLODOALDIEN (tennis)

Le Groupement Sportif Clodoaldien annonce à ses membres et amis de Saint-Cloud, qu'il organise un tournoi sur ses courts situés 48 bis, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud, du 13 au 28 septembre, sous la présidence d'honneur de M. F. CHAVETON, maire de Saint-Cloud.

Epreuves : Simple messieurs, simple dames; double messieurs, double dames.

Et à partir du 4 septembre, se disputera le championnat du club : simple messieurs, réservé aux juniors.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud. Tél. : Mol. 46-87.

•••

CONFÉRENCES ÉCONOMIQUES

La section de Saint-Cloud du Mouvement Français pour l'Abondance, présidée par M. SCHMITT, a l'intention d'inaugurer une série de conférences économiques dont la première doit avoir lieu dès le début d'octobre, à la Maison de l'Éducation Populaire.

La population clodoaldienne sera avisée par voie d'affiche de la date exacte de la première conférence.

Le Secrétaire,
R. LALLARD.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JUILLET 1947

NAISSANCES

Félix Christian, Robert. — Leteneur Gérard, Marcel. — Dumesny Gérard, Alain. — Beaumont Iveline, Andrée. — Nicolas Sophie, Anne, Marie. — Mercier Jacky, André. — Terrasse Ginette, Marie. — Champenois Michel, André. — Rimbert Marie, Thérèse. — Rimbert Françoise, Marie. — Marchat Jean, François. — Baussart Danièle, Josette. — Polanco Laura, Edmonde. — Lebacque Catherine, Claude. — Leroux Michel, Yves. — Lefèvre Nadine, Béatrice. — Huguenin, Liliane, Lucie. — Blanc Jocelyne. — Di Maio Daniel, Roger. — Amichaux Bernard, Louis. — Erbeta Jean, Claude. — Ohangian Grégoire. — Cheneau Claude, Marcel. — Mazal Patrick, Georges. — Bon Alain, Gérard. — Patouille Gérard, Marcel. — Mercier Anne, Marie, Yvonne. — Gastine Jean, Louis. — Forets Evelyne. — Vautier Thérèse, Michelle. — Rognon Guy, Henri. — Le Bihan Christian, Lucien. — Penon

Yolande, Danielle. — Le Tabareux Danielle, Paulette. — Collet Dominique, Christine. — Lambert Liliane, Michèle. — Tran Van Khoa. — Paté Nicole, Mauricette. — Beringuier Jean, Marie, Etienne. — Runarnot Michel. — Martin Jean, Pierre, Paul. — Marchal Catherine. — Saily Michèle. — Pottier Josiane, Madeleine. — Robelet Marc, Marcel. — Debail Jean, Pierre, Yves. — Languille Jean, Louis, Joseph. — Lacroix Jacqueline, Claude. — Frérot Maryse. — Lebrun Jean, Robert. — Landelle Serge, André. — Payerne-Baccard Michèle, Martine. — Conrardi Martine, Jacqueline. — Sergejeff Irène, Hélène. — Guéguen Christiane, Marie. — Mouchague Dominique, Jacqueline. — Ruhaud Marie, Claude, Annick. — Boudou Jean, Jacques. — Urbain Evelyne, Claudine. — Duhamel Michel, René. — Denise Danielle, Annie. — Soullignac Jean, Pierre. — Le Kim Amh. — Pannetier Pascal, Jean. — Lavarenne Dominique, René. — Giraud Michel, Gabriel. — Du Bessay de Contenson Annick, Marie. — Sauvage Jean, Claude, Pierre. — Balloche Pierre, Louis. — Ville Françoise, Thérèse. — Laisné Marie, France. — Coulon Gérard, Maurice. — Polloni Alain, Pierre, José. — Delion Michèle, Danielle. — Blanchard Florence, Jeanne. — Gaglio Annie, Roberte. — Bertuzzi Gérard, Jean. — Martin Bernard, Claude.

MARIAGES

Guillaume Robert, Raymond et Von Enden Marina. — Gressin Robert, Georges et Chauby Rolande, Georgette. — Boucrelle Etienne, Jules et Salau Jeanne. — Zegut André, Eugène et Leclère Lucette, Marguerite. — Thiriau Daniel et Morin Renée. — Leroy Pierre, Lucien et Montagne Simone. — Lacire Michel, Paul et Rousseille Jeannine, Myrtille. — Guilmard Guy, Robert et Desportes Andrée, Marcelle. — Jousset Henri, Georges et Chalot Yvette, Georgette. — Desbois Marcel, Gaston et Roux Léa, Albertine. — Labroue Maurice, Raymond et Rousseille Monique, Julia. — Dulery Raymond et Bonnet Angèle. — Strippe André, Robert et Hamel Françoise, Berthe. — Abadie Maurice Paul et Noblemaire Monique, Renée. — Haultecœur Jacques, Hubert et Faimali Marie, Adèle. — Rogeau Ernest, Alfred et Louis, dit Luzinier Lucienne, Jeanne. — Lenoir Paul Noël et Gandolfini Annette, Marie. — Garcia Antoine et Boulanger Alphéline, Elise. — Gury Joseph, Louis et Meyer Marcelle, Marie.

DECES

Wolf Frieda, veuve Blanck, 73 ans. — Mons Marie, Louise, femme Nardy, 60 ans. — Goudard Marius, 63 ans. — Fouilloux Raymond, Pierre, 19 ans. — Hutin Constant, Armand, 79 ans. — Jean Alexis, 82 ans. — Carlier Laure-Léonie, veuve Ego, 77 ans. — Bosse-Blanc Louis-Joseph, 78 ans. — Brigand Germaine, femme Longueve, 45 ans. — Chauvet Lucien-Edmond, 68 ans. — Gresle Madeleine, 50 ans. — Kruger Louis, 60 ans. — Maury Henriette, femme Pierson, 54 ans. — Joubert Marie, Marguerite, veuve Beau, 93 ans. — Lecomte René, Pierre, 54 ans. — Henry Raymond, 3 mois. — Moine Henri, 47 ans.

ÉTAT CIVIL DU MOIS D'AOUT 1947

NAISSANCES

Virantin Jean, Paul, Georges. — Lehoucq Gilbert, Robert. — Thuin Alain, Hubert. — Doré Alain, Daniel. — Duval Michel, Jean, Pierre. — Riquier Jean, Paul. — Potel Chantal, Gilles. — Jonquay Guy, André. — Soulas Liliane, Aline. — Guyon Christiane. — Coudeyras Josiane, Olga. — Thouvenot Danièle, Jeanne. — Philouze Bernard, Jean, Pierre. — Lemarie Philippe, Emile. — Dommage Jean, Marc, Gérard. — Berland Jacques, René. — Berland Patrick, Louis. — Jeannenot Renée. — Thomas Danièle Madeleine. — Martin Daniel, Maurice. — Winter Jean, Claude, François. — Cousin Henri, Alain. — Cancade Martine, Clémence. — Cancade Béatrice, Marthe. — Bourasseau Robert, Eugène. — Petit Jacques, Charles. — Garnier André, Louis. — Horpiz Evelyne, Madeleine. — Léard Marie, France, Christiane. — Danten Christiane, Charlotte. — Finlayson Suzanne, Elisabeth. — Scheider Alain, Daniel. — Delaisse Alain, Daniel. — Thorel Roger, Jacques. — Deschâtres Annick, Yvonne. — Kervarc Jean, Pierre, Virgile. — Quentin Daniel, Marie. — Gassiot-Casals Pierre, Marcel. — Pineau Christel, Françoise. — Perus André, Marc. — Delattre Dominique, Pierre. — Bourdeaux Arlette, Marie, Thérèse. — Derrien-Trillat Ginette, Martine. — Josserand Annick. — Schneider Marc, Jean. — Mazurier Alain, Jean, Pierre. — Pocreau Michel, Robert. — De Saint-Marie Claire, Hélène. — Duclerc Jacques, Lucien. — Cameirao Marie, Gloria. — Bolle Françoise, Andrée. — Raguénay, Michel, Daniel. — Feurcllet Christian, Henri. — Roger Alain, Arthur. — Tournan Nadine, Noëlle. — Quiquerez Suzanne. — Ponthieu André, Maurice. — Juin Christiane, Yvette. — Pihan Janine. — Dondarini Gérard, Yves. — Grasseler Alain, René. — Camarzone Nadine, Gilberte. — Dufour Jacqueline, Monique. — Marie Mireille, Yvette. — Sanchez Sylviane, Eliane. — Juquin Alain, Roger. — Le Gué Michel, André, Marcel.

MARIAGES

Dauchel Robert, Georges et Reiter Renée, Germaine. — Olive Louis, Marius et Petit Madeleine, Marguerite, — Gachiniard René, Pierre et Vautier Yvonne, Suzanne. — Beaudenon René, Albert et Delacroix Marcelle, Eugénie. — Labati André, Louis et Berthelot Paulette, Marguerite. — Swyngedaww Roger, André et Manceau Lucienne, Bertille. — Roche Denis, Auguste et Fresneau Suzanne, Andrée. — Pichenot Charles, André et Fritz Marcelle, Marie. — Caillaud Robert, Etienne et Elorza Marie. — Lupe Jean, Henri et Sarriau Suzanne, Marianne. — Aubert Xavier, Jean et Lamy Rose. — Fremont Jean, François et Faimali Anna, Ernestine. — Csaszar Jean et Régnier Jacqueline, Henriette. — Champ Raymond, Auguste et Oriet Madeleine, Odette. — Lefort Jacques, Félix et Legaud Madeleine, Marie. — Gautier Marcel, Raymond et Petitjean Rose, Thérèse. — Delépine Georges, Jules et Dreano Marie, Rose. — Johnson James, Lovick et Marcy Frédéric, Jeanne. — Neveu Paul, Emmanuel et Ratton Marcelle. — Kerveillant Roger, Georges et Maggi Louise, Valentine. — Commenez Robert, Eloi et Widmer Andrée, Léone. — Hainaut Emile, Jean et Dupont Palma, Julie.

DECES

Eve Georges, 49 ans. — Amirhanian Armenage, 57 ans. — Meyer Eugénie, veuve Del Grande, 84 ans. — Duchemin Lucien, Charles, 44 ans. — Serre Louis, 63 ans. — Cancade Martine, Clémence, 3 jours. — Cancade Béatrice, Marthe, 3 jours. — Leduc Henriette, Eugénie, 26 ans. — Ouhai Mohand, 38 ans. — Guenot Jean-Marie, 76 ans. — Taranne Eugène, 80 ans. — Lecoq Julia-Mathurine, veuve Lucien, 65 ans. — Logeard Alfred-Denis, 70 ans. — Chalot Jean-François, 86 ans. — Bouteille Yvonne-Marie, 59 ans. — Chaigneau Solange-Félicienne, femme Forestier, 24 ans. — Bourgeois Cécile, femme Jacob, 54 ans.

Du Dimanche 7 au Dimanche 28 Septembre 1947

Fête de Saint-Cloud

Les dimanches 7, 14, 21 et 28 septembre 1947 :
JEUX DES GRANDES EAUX DANS LE PARC.

Le soir, dans le parc : Illumination électrique des allées.

Le samedi 6 septembre, à 20 h. 30 : **GRANDES RETRAITES AUX FLAMBEAUX** avec le concours de la Musique Militaire du 5^e Génie (clique et fanfare), de la Société de Trompettes « La Diane », de « L'Harmonie » et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Itinéraires. — Première retraite. — Départ : avenue du Maréchal-Foch (café-tabac JHEAN), boulevard de la République, place Magenta, rue Gounod, rue Dailly, rue Gaston-Latouche où elle attendra la deuxième retraite.

Deuxième retraite. — Départ : angle du boulevard Sénard et de l'avenue des Tribunes, avenue de Longchamp, avenue Bernard-Palissy, boulevard Sénard, passage à niveau, boulevard Jules-Peltier, rue Dailly, rue Gaston-Latouche où elle se réunira à la première retraite.

Les deux retraites emprunteront ensuite l'itinéraire suivant : rue Gaston-Latouche, rue Agathe, rue de l'Eglise, place de la Mairie, place de l'Eglise, rue de l'Eglise, rue d'Orléans, passage du Chevalier-de-Lorraine, rue de la Paix, rue Royale, place Georges-Clemenceau, grande allée du parc, dislocation à la Cascade.

Ouverture de la Fête Foraine par la Municipalité

Le samedi 13 septembre, à 15 heures, place Georges-Clemenceau-Pont-de-Saint-Cloud: 3^e **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD.**

Course internationale de 100 kilomètres pour coureurs professionnels, aspirants et indépendants de la F. F. C., sous le patronage du journal *L'Aurore*, organisée par le Club des Sports Olympiques, section de Saint-Cloud, avec la participation des Champions français et étrangers.

100.000 francs de prix et primes.

Circuit de 9 kilomètres à parcourir 11 fois.

Itinéraire : Rues Dailly, Gounod, Pasteur, Porte-Jaune, avenue Foch, boulevard de la République, rue du Val-d'Or, quai Carnot, place Georges-Clemenceau.

Appel des coureurs : place Georges-Clemenceau, à 14 h. 30.

Départ : place Georges-Clemenceau, à 15 heures.

Arrivée : 26, rue Dailly.

Le dimanche 21 septembre : **FETE GYMNIQUE SPORTIVE**, organisée par l'Union Athlétique et Sportive « La Clodo », sous le patronage du journal *La France de Seine-et-Oise*, le grand hebdomadaire d'informations locales.

Le matin, à 9 heures, au Terrain des Sports de l'Amicale des Coteaux (avenue Bernard-Palissy) : **XX^e Championnat de l'Association Régionale de Gymnastique.**

Mise en compétition du Challenge du Souvenir

A 14 heures : défilé des Sociétés se rendant sur le terrain de fête. Départ : rue des Ecoles, avec la participation de « L'Harmonie » et de la Société de Trompettes « La Diane ».

A 14 h. 30, dans le Bas-Parc (près de la statue de l'Industrie) : **GRAND FESTIVAL DE GYMNASIQUE** avec le concours des Sociétés de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, des champions masculins et féminins de l'Association Régionale de l'Île-de-France, de la Fédération Française de Gymnastique et de la Société « En Avant de Paris », section masculine et féminine et de ses champions dans leurs productions spéciales.

A 17 h. 30 : Distribution des récompenses du Challenge.

Pendant la fête : Concert par la Société des Trompettes « La Diane », sous la direction de M. Cotteverte.

Le 28 septembre, à 21 heures : **GRAND FEU D'ARTIFICE - TIR DES CASCADES.**

Il est à espérer que les nombreux visiteurs de la fête profiteront du Parc et notamment, admireront les magnifiques jardins du Trocadéro, complètement restaurés, que les Clodoaldiens ont, depuis la guerre, perdu l'habitude de fréquenter. Nous félicitons sincèrement M. BRUNAU, Conservateur des Domaines de Saint-Cloud et son dévoué personnel pour ce louable effort.